



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier a usage principal d'habitations sur environ 2,5 ha au Chemin de la Garonne a Toulouse (31)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV TOULOUSE GARONNE

Raison sociale

TOULOUSE GARONNE

N° SIRET

98249680400013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Vernier

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Démolition des bâtiments d'activité actuellement en place sur le site, - Création de 8 bâtiments, repartis en 3 îlots, intégrant des logements, - Création de parkings en sous-sol de certains bâtiments, - Retrocession en espaces publics des cheminements piétons pour permettre de créer une circulation axée sur les modes de mobilités douces dans le quartier. Le projet est situé le long de la Garonne, sur le chemin de la Garonne dans le quartier des Sept Deniers au Nord-Ouest de Toulouse, à environ 600 m de la future station de métro Sept Deniers Stade Toulousain. Ce projet correspond à une première phase d'aménagement d'un secteur situé dans le quartier des Sept Deniers à Toulouse : aménagement des lots à proximité de la Garonne et raccordement à la digue. Il est prévu qu'une passerelle dédiée aux mobilités douces soit construite au-dessus de la Garonne et soit positionnée face au projet. Dans un deuxième temps, il est prévu que l'entreprise en activité située sur les parcelles connexes déménage. Ces lots seront aménagés dans la continuité du projet actuel et permettront un agrandissement du parc autour de la maison de quartier.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'insère au sein de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) Job du PLUi-H de Toulouse Métropole qui propose une vision globale de l'aménagement du secteur des Sept Deniers. Le but est de réhabiliter des parcelles actuellement en friche près de la Garonne avec pour objectifs de : - Construire des logements sur la commune de Toulouse qui est soumise à une forte demande, tout en permettant de limiter l'étalement urbain et de reconvertir une friche, - Participer à la réflexion menée autour de la circulation dans le quartier avec l'arrivée d'une station de la troisième ligne du métro toulousain. Le projet permet de créer des itinéraires piétons permettant de relier les espaces verts du quartier (projet lié au parc autour de la maison de quartier, lié à une future passerelle prévue sur la Garonne). Les porteurs de projet visent une certification NF Habitat HQE, gage de qualité du logement et une certification BiodiverCity pour la prise en compte de la biodiversité pour le projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Duree : entre 24 et 56 mois Description des travaux : - Travaux de nettoyage et de débroussaillage initiaux en fonction des périodes recommandées par le diagnostic faune/flore du site, - Travaux de démolition des bâtiments industriels existants : début estimé au deuxième trimestre 2027 pour une durée estimée à 3 mois, - Travaux d'aménagement et de viabilisation des lots : début estimé entre le deuxième trimestre 2027 et le 4ème trimestre 2027 en fonction des lots pour une durée estimée à 6 mois, - Travaux de réalisation des logements sur les îlots : début estimé entre le troisième trimestre 2027 et le premier trimestre 2031 en fonction des îlots pour une durée estimée à 24 mois par îlot.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le site sera utilisé comme quartier à dominante d'habitations incluant quelques espaces commerciaux ou de services. Le site comprendra des espaces de circulation principalement dédiés aux modes de mobilité douce. Le site accueillera : - Environ 375 logements familiaux, - 307 chambres en résidence jeunes actifs. Le projet comprendra également 430 places de stationnement (non ouvertes au public).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration Loi sur l'Eau : les démarches réglementaires pour les rubriques loi eau concernées seront réalisées (2.1.5.0 et 3.2.2.0). Permis d'aménagement et permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de terrain total (environ) Emprise au sol des bâtiments (environ) Surface de plancher indicative (environ)	(2,5, ha) (9360, m ²) (33 000, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 19 Voie : Chemin de la Garonne

Lieu-dit :

Localité : 19 Chemin de la Garonne 31200 Toulouse

Code postal : 31200 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°24'22"E Lat. : 43°37'7"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Toulouse. Les parcelles du projet sont situées en zones UI1 et UI5 : zone urbaine intense. PLUi-H en cours d'instruction : future zone UP1 : zone urbaine de projet

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche est a environ 20 m a l'Ouest du projet : La Garonne de Montrejeau jusqu'a Lamagistere (730003045). La ZNIEFF de type II la plus proche se situe a environ 20 m a l'Ouest du projet : Garonne et milieux riverains, en aval de Montrejeau (730010521). Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Toulouse ne se trouve pas en zone de montagne selon la carte des communes classees (zonage urbanisme et agricole). Source : Observatoire des Territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection du biotope la plus proche est situee a environ 25 m a l'Ouest du site : Cours inferieur de la Garonne (FR3800263). Source : INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les sites les plus proches par rapport au site sont (source : INPN) : - Parc national : Pyrenees (FR3400003) a environ 115 km, - Reserve nationale : Lot (FR3600180) a environ 82 km, - Reserve naturelle regionale : Confluence Garonne-Ariege (FR9300162) a environ 6,5 km, - Parc naturel regional : Pyrenees Ariegeoises (FR8000047) a environ 53 km

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Toulouse Metropole dispose d'un plan de prevention du bruit dans l'environnement (PPBE). Le site n'est pas localise dans une zone affectee par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est localise dans la zone de protection au titre des abords de monuments historiques : village neolithique(ODFXS). Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	La zone humide inventoriee par le Conseil Departemental de la Haute-Garonne la plus proche est situee a environ 1,7 km a l'Ouest : Le Touch a Saint Martin du Touch (delimitation informative et non reglementaire). Source : Conseil Departemental de la Haute-Garonne
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune de Toulouse concernee par un PPRi (site en zone d'alea tres fort), un PPRN lie au mouvements de terrain sur les coteaux de Pech David (le site n'est pas concerne), 3 PPRT (le site n'est pas localise au sein d'une
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi approuve le 20/12/2011 et modifie le 18/07/2018. Sources : Toulouse Metropole, Prefecture de la Haute-Garonne, DREAL Occitanie
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site le plus proche inventorie dans la base de donnees CASIAS est situe a environ 56 m a l'Est du site : ADONIS Gerard - Station service (SSP3940366). Source : CASIAS via Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Toulouse appartient a la zone de repartition des eaux ZRE3101. Source : systeme d'information sur l'eau du bassin Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est localise a plus de 5,5 km d'un perimetre de protection de captage. Source : Atlas Sante
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est localise a environ 2,3 km au Sud-Est du projet : Rives de la Garonne dans la traversee de la ville (SI1943040551). Source : Atlas du patrimoine

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822) est situé à environ 60 m à l'Ouest du site d'implantation du projet. Source : INPN
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est le Canal du Midi, situé à environ 1 km au Sud-Est du site (SC1997040401). Source : Atlas du patrimoine

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les prélèvements d'eau seront réalisés sur le réseau d'eau potable public, pour répondre aux besoins sanitaires des habitants du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Un maximum des déblais seront réutilisés sur le site dans le but du renforcement de la digue.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne presente pas d'inequation entre la disponibilite des ressources (reseau public) et les besoins en eaux potables du projet. Les reseaux d'eaux usees seront raccordes sur le reseau public, vers la station d'epuration de Toulouse Ginestous qui dispose des capacites de traitement disponibles (capacite nominale : 950 000 EH ; charge maximale en entree : 634 049 EH)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est localise au sein de la ville de Toulouse. Une partie est deja anthropisee et occupee par des batiments (entrepots existants). Ainsi, la biodiversite du site est deja influencee par une activite anthropique. Toutefois, le bureau d'etudes ARTIFEX a effectue un diagnostic ecologique sur l'ensemble du site avec une proposition de mesures pour rendre les impacts residuels du projet
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Une evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 a ete effectuee dans le cadre du diagnostic ecologique realisee par le bureau d'etudes ARTIFEX disponible en annexe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situe en zone urbaine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Toulouse et les parcelles du projet sont situees : - dans une zone sismique de niveau 1 : risque tres faible, - dans une zone de concentration de radon de 1 : faible. Les parcelles du projet sont situees en zone d'exposition moyenne au retrait gonflement des argiles et sont situees en partie en zone endiguee rouge en zone a enjeux strategiques et une partie en zone endiguee
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	La phase travaux devra veiller a gerer la dispersion de pollen allergene, gerer la proliferation de moustiques, gerer l'emission des poussieres.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le chantier va generer une circulation poids lourds susceptible de perturber le trafic general et la circulation et de degrader eventuellement les chaussées. En exploitation, le trafic sera lie au déplacement des occupants des batiments.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase d'exploitation, les emissions sonores seront principalement liees au trafic des occupants. Le projet sera localement source de bruit durant le chantier (camions, machines de chantier). Des mesures seront
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase construction, les va et vient des vehicules et l'utilisation des machines de chantier peuvent etre source de vibrations. Des mesures seront prises pour en limiter les impacts. cf. document en annexe. Les impacts seront
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Durant la phase chantier et d'exploitation, le site comportera des eclairages extérieurs limites au besoin de mise en securite de la zone et des occupants.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant la phase chantier, les rejets dans l'air seront principalement lies a la circulation des camions et des vehicules de chantier. Durant la phase exploitation, les rejets dans l'air seront lies a la circulation des occupants et eventuellement au mode de chauffage des logements (a ce stade du projet : non determine).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets d'eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront rejetees dans le reseau communal.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets d'eaux usées sanitaires qui rejoindront le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le site engendrera des déchets ménagers, déchets organiques, des déchets papiers, cartons, plastiques, des déchets en verre et des métaux. Durant le chantier, une gestion et un suivi spécifique aux déchets seront mis en place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est localisé au sein de la zone tampon de protection d'un monument historique. Le projet fait l'objet d'une insertion paysagère aboutie afin de l'intégrer dans le contexte du quartier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les parcelles du projet sont identifiées en zone urbaine intense (UI) sur le PLU de la commune de Toulouse.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une note d'étude d'incidence du projet ainsi qu'un diagnostic écologique sont présentes en annexe du CERFA. Les principales incidences du projet, au regard de sa destination (immeubles d'habitations), seront en phase chantier notamment concernant le bruit et le trafic. Des mesures seront mises en œuvre afin de réduire les impacts sur les tiers. D'un point de vue écologique, au regard du contexte du site : zone urbaine, friche avec des bâtiments industriels donc déjà sous influence anthropique, celui-ci ne présente pas d'habitat à enjeu de conservation. Le site peut présenter un intérêt modéré pour l'avifaune et les chiroptères. Le projet prévoit le maintien de certains arbres propices à leur présence. Le site se trouve en zone inondable en cas de rupture de digue. Les porteurs de projet ont mandaté un bureau d'études agréé afin de réaliser les

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors de la phase amont du projet, une approche préventive et réfléchie a été adoptée pour intégrer dès cette étape de conception les enjeux environnementaux identifiés. Des mesures d'évitement et de réduction ont été prises en compte telles que la conservation des arbres existants présentant un intérêt écologique, la prise en compte des préconisations du PPRi (plancher d'habitation au-dessus des plus hautes eaux connues) et la sollicitation de bureaux d'études spécialisés en hydraulique pour évaluer les impacts potentiels du projet et proposer des solutions techniques adaptées. Lors de la phase chantier, les mesures suivantes ont été proposées : - en faveur de la biodiversité : adaptation du calendrier des travaux, mise en défens d'éléments d'intérêt, réduction de la pollution lumineuse, - pour limiter le bruit : arrêt des machines non utilisées, horaires d'intervention définis et limités, limitation de la vitesse de circulation sur le chantier, préfabrication de certains éléments hors site, - pour limiter le trafic : rationalisation des livraisons et des transports, plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local, - d'autres mesures telles que la présence de kits anti-pollution utilisables en cas de déversement accidentel. Lors de la phase d'exploitation, les mesures suivantes ont été proposées : - réflexion autour de l'éclairage des parties extérieures pour limiter la pollution lumineuse, gestion des eaux pluviales et des eaux usées conformément aux prescriptions de Toulouse Métropole, favoriser l'utilisation des modes de mobilité douce en connectant le site aux cheminements existants. Les porteurs de projet s'engagent à intégrer les mesures proposées aux cahiers des charges transmis lors de la consultation des entreprises et à leur mise en application.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations apportées dans ce CERFA et complétées par les éléments en annexes, les porteurs de projet ont apprécié les différents enjeux que représente le projet pour l'environnement et les tiers. Les mesures d'évitement et de réduction proposées semblent proportionnées et suffisantes pour que les impacts résiduels soient acceptables, notamment pour les tiers. De plus, comme précisé ci-avant, les porteurs de projet s'engagent à mettre en œuvre les recommandations formulées dans les documents annexes.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Rey

Prénom Manon

Qualité du signataire Chargee d'affaires

À Toulouse

Fait le 07-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)